



PEDT

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

PLAN MERCREDI

— 2024 / 2027 —

« Pilier fondamental de notre société et de son avenir, élément-clé de l'épanouissement individuel comme de l'épanouissement collectif, rempart contre les obscurantismes qui nous guettent, l'éducation de nos enfants demeure une priorité majeure de la municipalité. Si les investissements importants menés pour la rénovation de nos écoles en constituent une preuve irréfutable, notre action va naturellement au-delà. Le Projet Éducatif Territorial est l'une des pierres de cet édifice, aux côtés d'autres sujets qui nous mobilisent chaque jour tels que la qualité de la restauration scolaire, l'accès pour tous au sport et à la culture ou encore, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, la lecture publique.

Ce nouveau Projet Éducatif Territorial, qui demeure un outil pertinent de collaboration entre les acteurs de l'éducation, s'inscrit dans la continuité du précédent Projet et poursuit les ambitions fixées en début de mandat : bien-être des enfants, lutte contre toute forme d'exclusion, participation accrue des enfants, qualité des activités périscolaires et extrascolaires... Soulignons qu'il met particulièrement l'accent sur la continuité éducative en renforçant notamment la concertation entre les acteurs, sur la place des parents en favorisant l'idée d'une co-éducation et sur le vivre-ensemble avec une attention particulière donnée à la mixité, à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, à l'égalité et à la laïcité.

Ce nouveau PEDT s'inscrit ainsi à nouveau dans notre ambition d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage et d'enseignement en ayant, le plus possible, un regard panoramique sur le parcours éducatif de chaque enfant. Que chaque partenaire de ce projet soit vivement remercié pour sa contribution passée, présente et à venir : l'éducation de nos enfants doit continuer de mobiliser toute notre énergie. »

Jackie GOULET CLAISSE

Maire de la Ville de Saumur

Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Chapitre 1 : TERRITOIRE..... p.6

1. Territoire et public cible
2. Établissements d'accueil du jeune enfant
3. Écoles et établissements d'enseignement

Chapitre 2 : TEMPS ÉDUCATIFS p.10

1. Organisation du temps scolaire
2. Accueils périscolaires
3. Accueils extrascolaires
4. Autres structures municipales
5. Autres structures du territoire

Chapitre 3 : AMBITIONS ÉDUCATIVES..... p.20

1. Objectifs éducatifs
2. Objectifs opérationnels et effets attendus
3. Acteurs et partenaires

Chapitre 4 : PLAN MERCREDI..... p.24

1. Objectif éducatifs
2. Moyens mis en œuvre
3. Modalités d'accueil

Chapitre 5 : GOUVERNANCE..... p.32

1. Pilotage
2. Articulation avec les autres dispositifs

Chapitre 6 : BILAN ET PERSPECTIVES..... p.38

1. Évaluation
2. Renouvellement et axes d'amélioration

1.

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

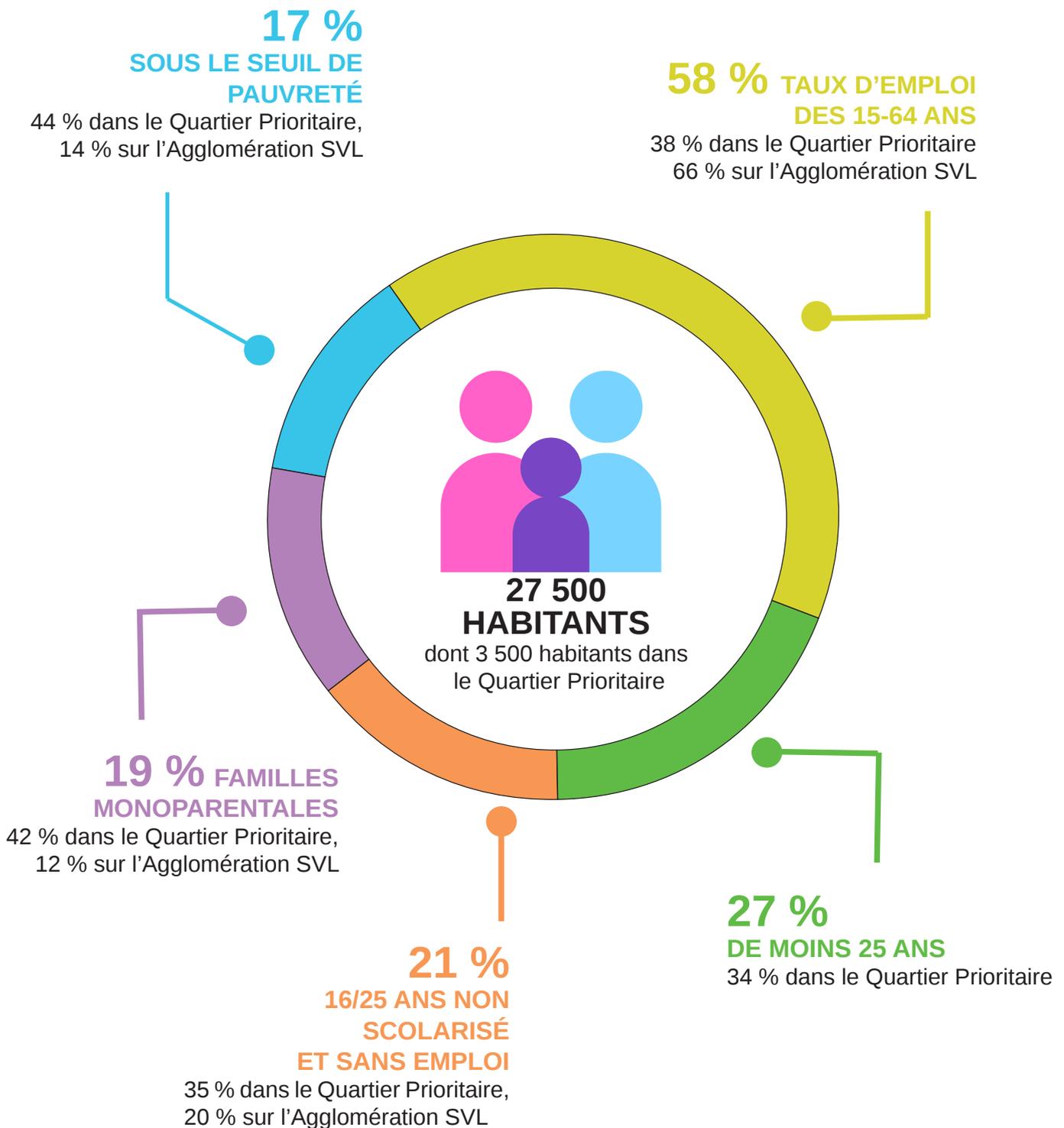
Le territoire concerné par ce « PEDT-Plan Mercredi »
est celui de la **Ville de Saumur**.

④ Ville de
SAUMUR

comprenant Saumur
et ses **4 communes déléguées**
Bagneux, Dampierre-sur-Loire,
Saint-Hilaire-Saint-Florent et
Saint-Lambert-des-Levées,
avec **1 quartier prioritaire**
Chemin Vert – Hauts Quartiers



Depuis septembre 2017, suite à l'évaluation du premier PEDT 2014-2017, **la Ville de Saumur a élargi la tranche d'âge vers la toute petite enfance et a souhaité porter une attention particulière aux enfants de 0 à 12 ans**, afin de développer et de valoriser la continuité éducative de la petite enfance à la première année de collège.



Source Insee
recensement population 2020

2. ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Crèche Chauvet

11 rue du Prêche (déménagement rue des Carabiniers de Monsieur en cours)
Enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans
Actuellement 43 places, pour des accueils réguliers et occasionnels.

Crèche Reine de Sicile

66 rue Waldeck rousseau
Enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans
42 places, pour des accueils réguliers et occasionnels.

Crèche Maison de l'Enfance

880 avenue François Mitterrand
Enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans
60 places, pour des accueils réguliers et occasionnels.

Crèche La Farandole

Place de la Poterne
Enfants accueillis de 2 mois ½ à 3 ans
15 places, pour des accueils occasionnels.



3. ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (publics et privés sous contrat d'association avec l'État)

1 452 enfants scolarisés dans les écoles publiques

- Niveau maternelle : 562 enfants (dont 37 enfants de moins de 3 ans)
- Niveau élémentaire : 890 enfants

970 enfants scolarisés dans les écoles privées,

établissements privés d'enseignement du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État :

- Niveau maternelle : 329 enfants (dont 38 enfants de moins de 3 ans)
- Niveau élémentaire : 641 enfants

1 131 jeunes scolarisés dans les collèges publics

dont 270 enfants scolarisés en 6^{ème}.

1 292 jeunes scolarisés dans les collèges privés

dont 347 enfants scolarisés en 6^{ème}.

Données au 1^{er} octobre 2024

POUR LE 1^{er} DEGRÉ, le nombre d'écoles primaires publiques passe de 7 à 8 avec l'adoption en conseil municipal en avril 2024 de la fusion des écoles de l'Arche d'Orée et des Récollets, opérationnelle à la rentrée de septembre 2024.

Donc 8 écoles primaires publiques, 2 écoles élémentaires publiques, 3 écoles maternelles publiques, ainsi que 6 établissements d'enseignement primaires privés et 1 établissement d'enseignement élémentaire privé.

ENSEIGNEMENT PUBLIC

- École élémentaire CHARLES PERRAULT, Rue du Chemin Vert
- École élémentaire LOUIS PERGAUD, Avenue de la Croix de Guerre - St-Lambert-des-Levées
- École primaire MARMAILLETTE, 8 rue Maremaillette
- École primaire JEAN DE LA FONTAINE, Quai Mayaud
- École primaire LES HAUTES VIGNES, Rue François Bedouet - St-Hilaire St-Florent
- École primaire MILLOCHEAU, 66 Rue Auguste Courtoison
- École primaire LES VIOLETTES, Rue Fricotelle
- École primaire LE CLOS COUTARD, Rue du Clos Coutard
- École primaire LE DOLMEN, 27 Rue du Dolmen – Bagneux
- École primaire L'ARCHE D'OREE, 3 Rue Seigneur
- École maternelle LE PETIT POU CET, Rue du Chemin Vert
- École maternelle LA COCCINELLE, Avenue de la Croix de Guerre - St-Lambert-des-Levées

ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1^{er} DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

- École NOTRE DAME DE LA VISITATION, Rue Paul Bert
- École SAINTE-ANNE, Rue du Pont Fouchard – Bagneux
- École NOTRE DAME DE NANTILLY, Rue Sévigné
- École L'ABBAYE, 19 rue de l'Abbaye St Hilaire St Florent
- École SAINT-NICOLAS, Rue de la Petite Bilange
- Institution SAINT-ANDRE, Place Dupetit-Thouars
- Ecole élémentaire SAINT-LOUIS, 47 rue d'Alsace

POUR LE 2nd DEGRÉ, 4 COLLÈGES PUBLICS ET 3 COLLÈGES PRIVÉS

ENSEIGNEMENT PUBLIC SECONDAIRE

- Collège YOLANDE D'ANJOU, Place des Récollets
- Collège PIERRE-MENDES FRANCE, 45 rue du Docteur Schweitzer
- Collège DELESSERT, boulevard Delessert
- Collège HONORE DE BALZAC, 19 rue de la Prévoté - St Lambert des Levées

ENSEIGNEMENT PRIVÉ SECONDAIRE

- Collège privé SAINT-LOUIS, 47, rue d'Alsace
- Institution SAINT-ANDRE, 5 place Dupetit-Thouars
- Collège privé SAINTE-ANNE, 15 rue François Bedouet - St Hilaire St Florent

2.

TEMPS ÉDUCATIFS

1. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

En 2014 la Ville de Saumur a élaboré son premier Projet Éducatif Territorial (PEDT) lors de la réforme des rythmes scolaires initiée par le ministère de l'Éducation Nationale en 2013, dans le cadre de la refondation de l'école de la République, avec l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ce PEDT s'est construit à partir d'échanges et de concertation entre tous les acteurs éducatifs du territoire, lors des Assises de l'Éducation d'octobre et novembre 2014.

Suite à la parution du Décret Blanquer du 3 octobre 2018, a été délibéré en Conseil Municipal une organisation des temps scolaires avec retour à 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018-2019, tout en maintenant une démarche de continuité éducative et de concertation Ville / Éducation Nationale, poursuivant ainsi l'engagement de la collectivité et son ambition éducative partagée avec les partenaires.

L'élaboration d'un PEDT est l'occasion de réfléchir aux besoins de l'enfant dans sa globalité, sans le cloisonner dans les différents espaces temps qui rythment sa journée et sa semaine. Une coopération de tous les acteurs éducatifs qui interviennent auprès de l'enfant sur ces différents temps constitue un enjeu majeur pour sa réussite éducative et scolaire.

L'offre éducative locale s'appuie sur un tissu associatif dense, des structures municipales pérennes et variées (École Municipale des Sports, École d'Art, ludothèque, service Ville Art et Histoire) et une offre culturelle de l'Agglomération Saumur Val de Loire (Médiathèque, Théâtre, École de musique) riche.

La Ville de Saumur soutient des actions éducatives et organise des interventions sur le temps scolaire dans les écoles publiques et privées de la Ville de Saumur et sur les temps périscolaires et extrascolaires.





2. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les accueils périscolaires jouent un rôle social important en facilitant l'organisation familiale, permettant aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Ce sont pour les enfants des temps de transition entre la maison et l'école, avec des enjeux autour de la continuité éducative pour les différents partenaires, parents, enseignants, ATSEM, animateurs et agents de service et de restauration.

Accueils périscolaires du matin et du soir dans les écoles

Un temps d'accueil et de jeu dans chaque école avant et après la classe

La Ville de Saumur propose un service d'accueil des enfants avant et après la classe, dans les 12 écoles publiques de la ville. Ces accueils sont accessibles à tous, avec une participation des familles adaptée à leurs ressources. Cette proximité du lieu d'accueil avec les lieux de vie habituels de l'enfant est favorable au respect du rythme de vie de chacun.

Accueil de loisirs du mercredi au Petit Souper

Une pause dans une ambiance vacances au milieu de la semaine scolaire

La Ville de Saumur organise un service d'accueil des enfants de 2 à 12 ans le mercredi, à l'accueil de loisirs du Petit Souper aménagé dans un espace naturel boisé, à la journée ou demi-journée.

C'est aussi dans ce lieu que la Ville de Saumur met en place le Service Minimum d'Accueil (SMA) gratuit en cas de grève conformément à la loi du 20 août 2008.



3. ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Pendant les vacances, la Ville de Saumur présente une offre éducative riche et variée qui permet de proposer aux familles des activités adaptées à chacun.



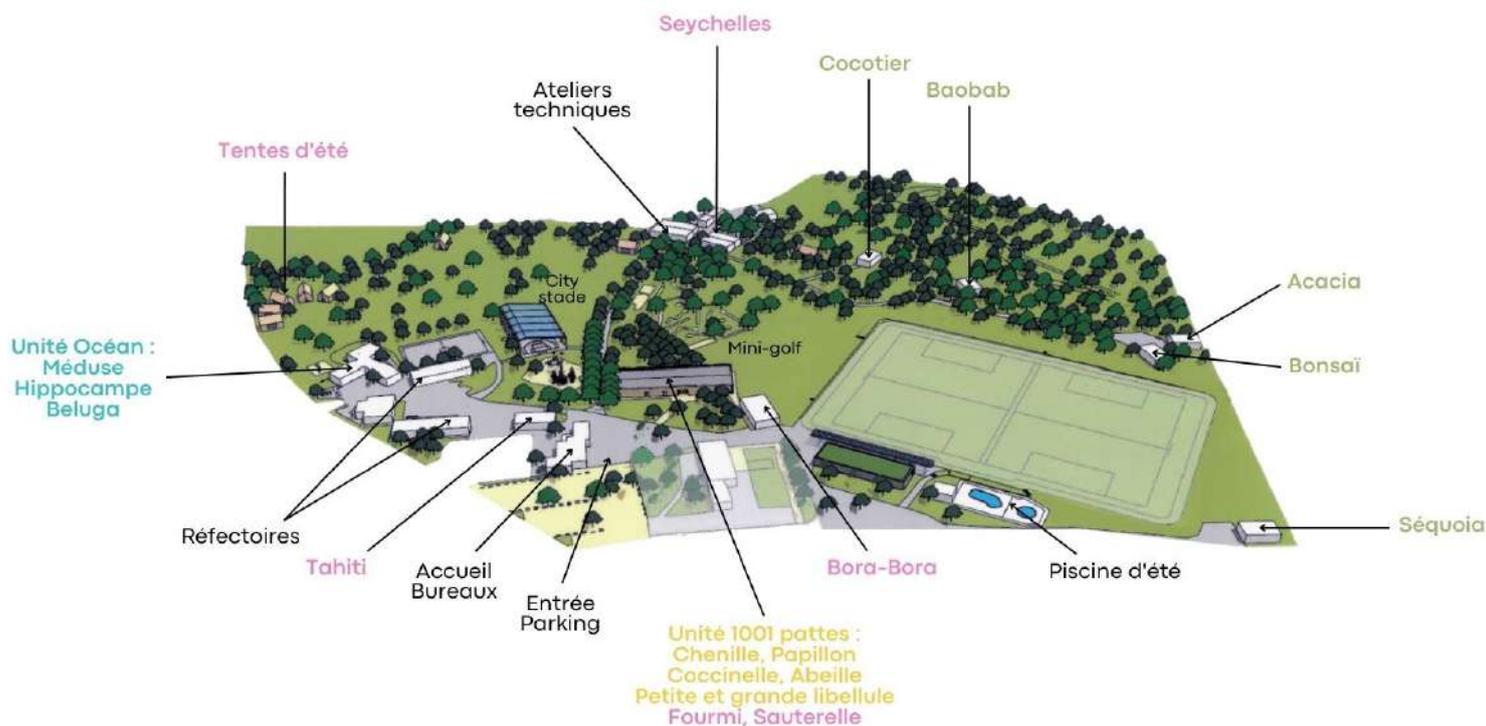
D'importants travaux d'aménagement et de rénovation sont menés depuis 2021 sur le site du Petit Souper afin d'accueillir en toute sérénité jusqu'à 300 enfants sur ce site.

De nouvelles infrastructures sont venues compléter les équipements existants en cours de rénovation : un nouveau bâtiment de 510 m² dédié aux plus petits, un City-stade, des aires de jeux en bois supplémentaires...

Accueil de loisirs vacances scolaires au Petit Souper

Des vacances au cœur d'un cadre naturel exceptionnel à Saint-Hilaire-Saint-Florent

La base de loisirs du Petit Souper est le paradis des enfants : un parc boisé de 5 hectares, un minigolf, une petite piscine, un centre équestre à proximité... Cet écrin de verdure représente pour nombre de petits saumurois le privilège de passer des vacances au grand air.



Plan de l'accueil de loisirs le Petit Souper



« Vacances 9 - 12 »

Des stages découverte de 2 jours d'activités ludiques et sportives pour les 9 - 12 ans

Les enfants de cette tranche d'âge ayant tendance à se détourner de l'accueil de loisirs, la Ville de Saumur a créé ce dispositif pensé sous l'angle de la découverte ou de l'initiation, susceptible de donner envie aux jeunes participants de poursuivre une des activités abordées et de se perfectionner en s'orientant vers les offres des partenaires (clubs sportifs, associations, Ecole d'art...). Des prestataires viennent aussi enrichir les propositions.

L'ambition de la Ville et des élus est de proposer des activités de qualité, innovantes et diversifiées, à chaque période de vacances, sur 4 dominantes : sport, culture, sciences et citoyenneté. Des activités différentes peuvent être associées autour d'un thème commun (vélo et patrimoine par exemple).



Camps d'été au Petit Souper

Vivre une semaine sous tente dans le parc du Petit Souper, pour les 7 - 11 ans

Ce sont des séjours de vacances d'une semaine avec hébergement sous tente.

Tout en ayant des espaces réservés et spécialement aménagés, les équipements du Pe-

tit Souper leur sont accessibles. Ces séjours sont l'occasion pour les enfants de vivre une expérience collective en dehors de la famille, dans un environnement sécurisé, permettant de favoriser l'autonomie, l'intégration dans le groupe, en partageant les moments de vie quotidienne. Pour chaque séjour, différentes thématiques sont proposées dans les domaines artistique, sportif, environnemental, scientifique et technique : l'équitation, l'astronomie, les arts du spectacle, l'environnement, le multisport, la photographie...



« S.A.C. ADOS »

Des activités ludiques et sportives pour les adolescents, pour les 13 - 17 ans

Avec le dispositif « S.A.C. ADOS », l'Info Jeunes de Saumur propose durant l'été des activités ludiques et sportives à destination des jeunes de 13 à 17 ans.

Les adolescents ont des envies de sport, de culture (concerts, art, graff, vidéo), de sorties entre copains... Info Jeunes propose des activités adaptées à ce public.

« S.A.C. ADOS » : favorise l'implication, la responsabilisation des jeunes. Ces expériences de vie sociale encouragent le développement de leur autonomie, la construction de leur identité, leur appartenance à un groupe.

« S.A.C. ADOS » : ce sont des activités de qualité à des tarifs adaptés : atelier vidéo, sport et graff, rallye GPS, descente en canoë, festival de musique, accrobranche, karting/VTT, séjour activités nautiques...



4. LES AUTRES STRUCTURES MUNICIPALES

L'ESPACE SIMONE VEIL

Le pôle parentalité de Saumur ouvert en 2018 et baptisé « Simone Veil » propose sur un site unique un accompagnement parental de la grossesse jusqu'à la majorité de l'enfant : la Maison des Petits Pas, les associations Médiations 49 et l'antenne saumuroise de la Maison des Adolescents 49.

La Maison des Petits Pas

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de détente et de convivialité. Il est ouvert aux futurs parents et aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un ou des deux parents, ou d'un adulte familial. Chacun y vient quand il veut, le temps qu'il veut pour partager un moment de détente. Le parent reste présent et responsable de son enfant.

L'accès y est libre, anonyme et gratuit. Deux accueillants sont toujours présents, ils garantissent la confidentialité et le respect de chacun. C'est un lieu « passerelle », qui facilite les premiers pas vers la crèche, la halte-garderie, l'école...



Nouveauté : Depuis août 2024, la structure accueille les familles 3 jours par semaine (au lieu de 2) pour répondre à une demande croissante.

L'ESPACE PARENTS

Lieu convivial d'accompagnement et de ressources où chacun invente et construit sa propre manière d'être parent.



L'Espace Parents est une structure municipale, située rue Corneille, au sein du Guichet Famille avec le Relais Petite Enfance.

L'Espace Parents est, avant tout, un lieu de ressources pour les futurs parents et les parents (de la naissance jusqu'à 6 ans). C'est un service dédié à l'accompagnement des parents dans leurs compétences pour améliorer le bien-être de l'enfant et du parent, en accès libre, gratuit et confidentiel.

L'Espace Parents propose différents modes d'intervention : entretiens individuels lors des permanences ou sur rendez-vous et actions collectives permettant de parler, d'imaginer, d'échanger entre parents autour de leur rôle et de la place de l'enfant, en fonction des différents thèmes proposés.

RELAIS PETITE ENFANCE

Lieu gratuit d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile et les parents.

Basé sur des principes fondamentaux de neutralité et de laïcité, on y trouve des informations pratiques pour la recherche d'un mode de garde, sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur, etc. Le RPE organise également des temps d'échanges entre parents et professionnels de la petite enfance (réunions à thème, conférences, manifestations festives, activités d'éveil...). Le RPE apporte aussi aux assistants maternels et gardes à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique professionnelle et une information sur leurs droits.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative accompagne de manière individualisée des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans domiciliés sur le quartier prioritaire Chemin Vert – Hauts Quartiers, présentant des difficultés, des fragilités, dans l'objectif de réduire les obstacles qui compromettent leur réussite éducative.

Dispositif de prévention et de soutien, gratuit pour les familles, il intervient dans les domaines suivants : scolarité, santé, éducatif, social, culture et loisir, pour notamment aider l'enfant ou le jeune à prendre confiance en lui et en ses compétences.

L'équipe « technique », pluridisciplinaire et multipartenaire (Conseil Départemental, Éducation Nationale, SCOPE, service de prévention spécialisée ASEA), privilégie une approche globale de la situation de chaque enfant et l'implication des parents tout au long de l'accompagnement.

Se déroulant essentiellement hors temps scolaire, les actions du PRE ont vocation à soutenir l'action éducative assurée par les parents et à compléter celle assurée par l'école et par des dispositifs portés par diverses institutions sur le territoire. Le PRE et ses partenaires sont engagés à mobiliser le droit commun en priorité et à rechercher la plus grande cohérence et la meilleure articulation possible entre les différentes interventions dont un enfant, un jeune, une famille, peuvent bénéficier.

Une centaine d'enfants par an bénéficient de ce service porté par le CCAS de la Ville de Saumur. À noter les actions plus spécifiques pour le dé-



veloppement du langage et la scolarité : Coup de Pouce Langage pour les enfants de maternelle et l'accompagnement à la scolarité à domicile pour les élémentaires et collégiens.

COUP DE POUCE LANGAGE

Les ateliers visent à accompagner les enfants pour favoriser leur maîtrise de la langue orale par la multiplication d'échanges individualisés. Sur l'année scolaire 2023-2024, 30 enfants de moyenne et grande section repérés par les enseignants de 4 écoles, ont ainsi bénéficié de 2 séances individuelles par semaine pendant la pause méridienne, avec des bénévoles formés sur le développement du langage, sous la forme de dialogue à partir d'histoires lues par l'adulte et éventuellement de jeux.

Les enfants repérés par les enseignants présentent des difficultés de langage oral ou sont allophones, ce qui peut constituer un frein à leur réussite en CP sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

LIRE ET FAIRE LIRE

Des séances de lecture sont proposées à des enfants de primaire par des bénévoles formés par l'association Lire et Faire Lire. L'objectif est de leur donner le goût de la lecture et leur faire découvrir la richesse de la littérature jeunesse.

Les bénévoles interviennent une fois par semaine dans les écoles, pour lire des histoires à des petits groupes d'enfants ; avec le soutien de la Ville à travers une subvention accordée à la coordination départementale FOL/UDAF.

Sept écoles de Saumur (Louis Pergaud, le Clos Coutard, Millocheau, les Violettes, Maremaillette, Charles Perrault et la Coccinelle) bénéficient actuellement d'une intervention sur le temps de pause méridienne, soit 175 enfants âgés de 4 à 11 ans, sur 235 séances sur l'année 2023-2024.

L'ESPACE JACQUES PERCEREAU

Le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale situé au coeur du quartier le Chemin vert.

Il accueille des associations et groupes d'habitants qui animent des activités de loisirs (dessin, tricot, chorale, sophrologie...). Le centre social propose des rendez-vous pour les grands et les petits (atelier cuisine, mercredis familles...). L'Espace Jacques Percereau regroupe le centre social, l'épicerie sociale et le Programme de Réussite Éducative et a été récemment labellisé Maison France Services.

L'ÉCOLE D'ART

L'École d'Art est ouverte aux enfants, aux jeunes et aux adultes désirant exercer et enrichir leur regard, découvrir et pratiquer les arts plastiques.

L'École d'Art municipale a pour mission d'offrir à la population une pratique artistique et une ouverture culturelle à travers les disciplines proposées, aussi bien à destination des débutants que des amateurs confirmés, des adultes que des enfants à partir de 5 ans.

LA LUDOTHÈQUE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La Ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre et le prêt.

La ludothèque ouverte à tous est située au sein d'un équipement de proximité La Maison de l'Enfance. Cet équipement culturel et de loisir est destiné à encourager et développer la pratique du jeu, individuelle ou collective. C'est un lieu « ressources » pour les parents et les professionnels grâce à une collection de plus de 3000 jeux et à ses espaces de jeux destinés aux enfants, adolescents et adultes de tous âges, où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.

L'INFO JEUNES

L'Info Jeunes est un lieu de rencontre, de ressources, d'écoute et d'aide aux projets pour les jeunes saumurois.

L'Info Jeunes permet d'orienter et de répondre aux questions dans des domaines aussi variés que la scolarité, l'orientation, le logement, les métiers, la santé, la mobilité, les loisirs, la vie pratique, le baby-sitting, les vacances, ou encore les sports.





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E.)

Le CME est une assemblée de 30 enfants de CE2-CM1 élus pour un mandat de 2 ans.

Il permet aux enfants de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en œuvre de projets et valorise leur place dans la cité.

Le CME constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif et de démocratie. Il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, les associations et les élus.



LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICE DES SPORTS

Saumur, ville sportive a obtenu sa 4^e flamme en 2019. Cette récompense valorise l'investissement de la collectivité au développement du sport et au renforcement de la dynamique associative.

École Municipale des Sports (EMS)

Ce dispositif doit permettre à chaque enfant, de bénéficier d'un parcours d'éducation sportive, motrice et généraliste. Les éducateurs sportifs municipaux interviennent sur les temps sco-

lares, péri et extrascolaires.

Équipements sportifs :

- Complexe sportif Jean Chacun
- Complexe sportif des Rives du Thouet
- Complexe sportif du Clos Coutard
- Complexe sportif de Saint-Lambert (gymnase, salle Gym Agglo, terrains de sport)
- Stade omnisport d'Offard (Agglomération Saumur Val de Loire)
- Stade Pierre de Bodman
- Stade de Chantemerle et des Guéderies
- Centre tennistique du Bois-Blou
- Espace sportif Gil Merck (dojo)
- Espace sportif du Petit Anjou (tennis de table et boxes)
- Stade Michel Nepveux
- Salle André Lacaze
- Gymnase du Vigneau
- Gymnase du Chemin Vert
- Gymnase des Hauts Sentiers
- Piscines du Val de Thouet et de l'Île d'Offard (Agglomération Saumur Val de Loire)
- Golf de Saumur (2 parcours de 9 trous)
- Base nautique et de loisirs de Millocheau (voile, canoë-kayak)
- Base nautique d'aviron Claude Baroux
- Centres équestres
- Cercle de la Ville, jeu de boule de fort de Saumur
- + Salle Robert Amy (gymnase associatif)

Parmi ces équipements, deux stades omnisports, un complexe de terrains de basketball, handball, athlétisme et la base nautique et de loisirs de Millocheau sont en libre accès, ainsi que des terrains multisports situés dans le quartier prioritaire du Chemin Vert et des Hauts Quartiers.

5. AUTRES STRUCTURES DU TERRITOIRE

La Ville de Saumur est riche d'un tissu associatif dense qui offre une grande diversité dans différents domaines : la culture, le sport, les loisirs, l'environnement, l'éducation et la formation... Des structures associatives et communautaires interviennent plus particulièrement dans le domaine éducatif.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

LA MÉDIATHÈQUE DE SAUMUR



La médiathèque propose un large choix de documents en libre accès : plus de 30 000 livres, des BD, des revues, des CD audio, des DVD... Plus de 5 000 nouveautés par an et des collections encyclopédiques pour tous les âges.

Les collections destinées au public jeunesse sont déployées sur l'ensemble du bâtiment.

La médiathèque est également dotée d'un espace dédié aux tout-petits et d'un auditorium.

La médiathèque propose tout au long de l'année de nombreux rendez-vous à destination de tous les publics, des animations régulières et des animations thématiques (expositions / ateliers / projections / concerts / lectures...).

Des services spécifiques et des conditions particulières de prêt sont proposés aux établissements scolaires, aux associations et aux collectivités.

La médiathèque reçoit les classes de la maternelle au lycée et les structures jeunesse.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



L'École de Musique a pour mission de former des musiciens amateurs et de permettre à certains jeunes talents d'accéder aux Conservatoires. Elle accueille, chaque année, environ 600 élèves et fait appel à 24 professeurs de musique.

Le cursus général proposé aux élèves offre une formation musicale complète associant découverte, apprentissage et pratique. Il permet :

- d'acquérir une technique instrumentale ou vocale,
- d'acquérir une culture musicale (lire, écrire, mémoriser, entendre, comprendre, analyser, connaître, inventer),
- de pratiquer collectivement,
- de participer à des projets artistiques.

Le parcours de sensibilisation est un cycle d'éveil destiné aux enfants de 4 à 7 ans. Il permet une approche ludique et sensorielle de la musique, un éveil global des sensations et sensibilise au monde sonore. Il laisse toute liberté à l'enfant de s'orienter par la suite vers une poursuite de son parcours à l'école de musique.

Le parcours de découverte permet d'essayer 3 instruments.

LA MÉDIATION CULTURELLE AVEC LE THÉÂTRE « LE DÔME »



Le Jeune Public étant une catégorie de public à part entière, la programmation qui lui est dédiée obéit aux règles qui prévalent pour la programmation tout public : pluridisciplinarité, qualité et exigence artistiques.

Il convient en effet de considérer l'enfant spectateur, de lui faire découvrir la diversité des formes de création, d'éprouver ses émotions, d'enrichir son vocabulaire, de développer sa sensibilité, d'aiguiser son sens critique.

Des supports pédagogiques sont proposés pour chaque représentation tournée vers le jeune public ; autour des spectacles s'organisent également des ateliers-rencontres avec des membres de l'équipe artistique : metteur en scène, comédien, technicien lumière, artiste de cirque, musicien...

Plusieurs parcours autour du théâtre, de la danse et de la musique font découvrir aux élèves le processus de création d'un spectacle et cherchent à leur donner le goût des arts de la scène. Les élèves viennent les soirs de représentation tout public afin d'être confrontés aux conditions réelles d'une salle de spectacles.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



L'Agglomération Saumur Val de Loire promeut la pratique des activités physiques, sportives et de loisirs favorable à la construction de la personnalité et au développement physique, intellectuel et social.

Elle mène une politique sportive communautaire structurante et est engagée dans la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- la salle Gym'Agglo à Saint Lambert des Levées
- le stade d'athlétisme d'Offard à Saumur
- les piscines d'Offard et Val de Thouet à Saumur :

Préparation à l'accouchement / Bébé à l'eau / Jardin aquatique / Petits nageurs / Cours enfant : Apprentissage, perfectionnement et perf'Ados.

LA MAISON DES ADOLESCENTS



Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 11 à 21 ans et/ou leurs parents.

La MDA est également un espace ressources de proximité pour les professionnels du réseau adoles-

cent du territoire, recouvrant les champs médicaux, sociaux, éducatifs, scolaires, socioculturels et insertion.

La création de cette antenne est issue d'une démarche de co-construction engagée avec un ensemble d'acteurs locaux : le Centre Hospitalier, l'association Alia, le Conseil Départemental, la Ville de Saumur, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et ses communes membres, la MdA 49 avec le soutien de l'ARS et de la DRAJES 49.

O.A.S.I.S.



Les bénévoles de cette association accompagnent les enfants et les adolescents en difficultés scolaires et favorisent ainsi leur intégration dans l'école, à travers une aide gratuite au travail du soir dans des locaux mis à

disposition par la ville de Saumur dans les différents quartiers de la ville.

Un partenariat étroit lie l'association au CCAS de la Ville de Saumur, avec le centre social et le Programme de Réussite Educative. Une convention a été signée pour formaliser ce partenariat au moment de la crise sanitaire, pour soutenir et harmoniser une offre d'accompagnement à la scolarité globale à Saumur.

Des échanges réguliers permettent d'orienter des familles repérées par la médiatrice du Programme de Réussite Educative vers les bénévoles de l'aide aux devoirs, ou inversement pour les bénévoles de trouver une aide auprès du PRE lorsque certains profils ou comportements d'enfants les mettent en difficulté.

Le partenariat avec OASIS se situe donc à un niveau collectif pour un bon déroulement des accueils dans les salles mises à disposition ou pour faciliter les échanges avec les écoles ; mais aussi sur des suivis individuels dans une démarche collaborative avec les responsables de groupe pour une meilleure prise en charge et une continuité de parcours pour l'enfant.

UNIS-CITE



Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique, en proposant à des jeunes de toute culture, milieu social, niveau d'études et croyance (les «

volontaires d'Unis-Cité ») de mener des projets de service à la population sur une période d'environ six à neuf mois, tout en apportant aux jeunes volontaires une aide

matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Unis-Cité répond ainsi à la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie, au service de l'intérêt collectif au sein de notre société.

SCOPE



Association pour la jeunesse, la SCOPE développe des activités de loisir, des sorties, à caractère culturel, sportif, dans une démarche d'éducation populaire.

La SCOPE est un lieu ouvert à tous, sans discrimination. Elle est présente sur le Chemin Vert, les Hauts Quartiers, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux.

La SCOPE organise par ailleurs, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, des actions et des séjours collectifs à destination des jeunes les plus éloignés de l'offre d'animation traditionnelle, avec une volonté d'y conforter la place des jeunes filles. Elle met en œuvre des partenariats avec les éducateurs de prévention et les travailleurs sociaux.

CLAS et soutien à la parentalité

Dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), sous la coordination d'un animateur, des bénévoles accompagnent des jeunes, de la sixième à la troisième, pour de l'aide aux devoirs, un soutien dans l'organisation du travail, une ouverture culturelle,... Ce dispositif mis en place en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) a également pour mission de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

La médiatrice du Programme de Réussite Educative oriente certains jeunes vers ce dispositif et l'animateur référent est présent en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien pour le suivi des parcours PRE.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)



La MJC de Saumur est une association d'éducation populaire, agréée centre social depuis 2014. La MJC cherche à favoriser l'accès d'une diversité d'enfants et de jeunes à des

activités éducatives, culturelles, artistiques, physiques, de découverte, d'expression, de loisirs. La MJC accueille et accompagne les jeunes en tenant compte de leurs besoins en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs, d'éducation et de temps libre.

AMBITIONS ÉDUCATIVES

1. OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Les Assises de l'Éducation ont permis en 2014 de définir les grandes orientations partagées par les partenaires du territoire.

Ces objectifs éducatifs ont été évalués, retravaillés et proposés pour validation au dernier comité de pilotage.

Continuité éducative

Renforcer la concertation entre les différents acteurs au sein des écoles pour une meilleure cohérence entre les différents temps de l'enfant (scolaire et périscolaire).

Harmoniser les pratiques, respecter le rythme de vie des enfants, la continuité des repères et favoriser un bon climat scolaire.

Favoriser la concertation entre structures et entre professionnels (crèches, écoles, accueil de loisirs,...) pour échanger sur les pratiques, faire du lien, créer des passerelles.

Accompagnement des parents

Faire alliance avec les parents, développer une dynamique de co-éducation, une démarche participative et d'accompagnement à la parentalité.

Proposer des activités enfants/parents, favoriser les rencontres entre familles.

Lutter contre les stigmatisations des parents liées à l'école, favoriser leur implication pour la réussite scolaire et éducative de leurs enfants.

Expression et participation des enfants, confiance en soi

Encourager l'expression et la participation des enfants et des jeunes, valoriser la parole et l'engagement.

Favoriser la confiance en soi, contribuer au bien-être de chaque enfant, multiplier les si-





tuations de réussite, plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes les plus vulnérables.

Vivre ensemble

Favoriser le Vivre Ensemble, la mixité, faire de la diversité une richesse, un atout pour tous, à l'échelle individuelle et collective.

Encourager le respect des différences et des croyances, défendre la laïcité en tant que valeur républicaine qui garantit le vivre-ensemble. Favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.

Accès aux ressources éducatives

Développer l'accès aux ressources éducatives du territoire (à l'offre culturelle, artistique,

sportive, patrimoniale et de loisir), notamment à ceux qui en sont éloignés, en rendant l'offre plus lisible et plus accessible aux habitants et aux professionnels.

Encourager l'ambition scolaire des filles et des garçons.

Travail en réseau

Développer l'interconnaissance entre partenaires qui interviennent auprès de l'enfant et de la famille, développer le travail en réseau, pour rendre lisibles les initiatives et missions de chacun.

Initier des projets communs, mutualiser les actions.

2. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET EFFETS ATTENDUS

Favoriser les apprentissages par tous les sens, avec mise en partage des résultats.

Promouvoir les activités favorisant l'épanouissement et le bien-être, au-delà de la recherche de performance ou de conformités aux normes. Inciter et encourager les enfants et les jeunes à s'exprimer, à prendre des responsabilités, à monter des projets.

Améliorer la communication, la transmission de l'information.

Faciliter l'accès à l'information. Médiatiser les dispositifs existants. Rendre la pratique d'activités accessible au plus grand nombre: tarifs, transport, accompagnement (adultes référents).

Lutter contre toutes formes de discrimination (liées au sexe, à l'origine ethnique, au niveau social, au mode de vie, au handicap, à la religion)

Encourager la mobilité, l'ouverture, la curiosité.

Renforcer les propositions de rencontres ou d'animations à destination des familles, afin de créer du lien, d'animer les quartiers, de favoriser la mixité sociale, de favoriser le lien parents-enfants.

Sensibiliser les parents à l'enjeu scolaire de leur enfant.

Favoriser l'implication des parents, voire l'immersion durant un temps donné. Faciliter l'in-

tégration des parents maîtrisant difficilement la langue française. Développer des tutorats individuels et collectifs. Sensibiliser les adultes et notamment les parents au respect du rythme des enfants, à la chronobiologie, à la continuité des repères.

EFFETS ATTENDUS

Enfants préparés à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles communes.

Confiance en soi de l'enfant ou du jeune.

Désir des enfants et des jeunes de « réussir », d'« aller plus loin ».

Accès facilité à des soins de qualité.

Développement de la prévention et des situations de réussite qui valorisent l'enfant (et ses parents).

Accès à la culture, au sport, au loisir, pour tous, sans discrimination.

Offre rendue lisible et adaptée aux attentes du public pour recueillir l'adhésion.

Dynamique d'échanges et de réseau entre les différents acteurs (enfants, parents et professionnels).





3. ACTEURS ET PARTENAIRES

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Services de l'État (Inspection de l'éducation Nationale, Service Département à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)), Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental et service du Département intervenant sur le territoire saumurois (Maison Départementale des Solidarités de Saumur), Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, UNICEF, fédérations de

parents d'élèves, représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles, directeurs d'écoles et chefs d'établissements d'enseignement privé (et au-delà équipes éducatives des écoles et établissements d'enseignement), Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine...

LES SERVICES DE LA VILLE DE SAUMUR

Direction Services aux Familles (PEDT, Éducation et Animation Enfance-Jeunesse) et Citoyenneté (Conseil Municipal des Enfants du service Démocratie Participative et Ville d'Art et d'Histoire) intervenant auprès des enfants

et des jeunes ou en charge de l'organisation et de la mise en œuvre des moyens attribués aux écoles sur le temps scolaire et des activités périscolaires.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Les associations intervenant dans le domaine éducatif (O.A.S.I.S., MJC, SCOPE, MJC de Saumur, Lire et Faire Lire, Unis-Cité ...), associations sportives et culturelles, associations

d'éducation à l'environnement et à la protection de la nature, associations intervenant dans le domaine de la prévention et de la santé...

LE PLAN MERCREDI

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, de 2014 à 2018, la Ville a mis en œuvre des Activités Éducatives Périscolaires dont la richesse et la diversité ont été reconnues et appréciées des familles, enfants et parents, qui se sont sentis plutôt privilégiés à Saumur. La dynamique impulsée alors, en terme de partenariat entre les acteurs éducatifs autour de l'école, de transversalité entre les services de la Ville, de formation des agents, de démarche de co-éducation impliquant les parents et de consultation des enfants, a été mise à profit même après le retour à 4 jours d'école.

Le Plan Mercredi vient ainsi définir un nouveau cadre pour les accueils périscolaires et par extension extrascolaires pendant les vacances.

1. OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PLAN MERCREDI

Proposer une offre de loisir accessible à tous

La Ville de Saumur s'engage à rendre les services publics et les ressources du territoire, qu'ils soient culturels, sportifs ou de loisirs, accessibles à tous. L'objectif est que chacun puisse ressentir un sentiment de respect et d'appartenance à une communauté de vie.

Le premier accueil privilégié des familles se fait au Guichet Famille, un lieu unique qui centralise les informations et les inscriptions pour l'enfance et la jeunesse.

Avec une politique tarifaire volontariste, des accueils de proximité au sein de chaque école, des transports en bus au départ des quartiers vers le Petit Souper, la Ville de Saumur s'engage pour la réussite de tous.

Offrir un accueil de qualité, veiller au bien-être de chaque enfant, favoriser leur expression, leur participation

La Ville de Saumur propose des accueils adaptés aux différentes tranches d'âge, avec l'ambition de favoriser le développement personnel, l'épanouissement des enfants et des adolescents, de veiller à leur bien-être en leur permettant d'évoluer dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Respecter leur rythme, leur proposer une alternance d'activités adaptées à leur âge et à leurs centres d'intérêt, soutenir leur besoin d'autonomie, encourager leur libre-choix sont les enjeux pour la Ville à l'égard des jeunes Saumurois.

Associer les parents, des partenaires privilégiés

Ces activités de loisirs organisées par la Ville de Saumur sont des temps de vie de l'enfant qui viennent compléter le temps scolaire et le temps familial. Ils sont pensés en respectant le





principe fondamental de co-éducation, ils impliquent le parent, premier éducateur de son enfant. Il s'agit de mettre en place des espaces, des outils pour favoriser la communication et l'échange avec les parents et instaurer une relation d'écoute, de confiance.

Vivre ensemble dans le respect de la différence

Vivre ensemble en collectivité c'est s'enrichir au contact des autres dans le respect de la différence et inculquer à chacun des valeurs de citoyenneté, d'égalité, de solidarité.

Le plaisir et la convivialité sont encouragés dans les interactions entre enfants et adultes.

Ces accueils collectifs sont des lieux d'apprentissage et de sociabilisation. Le cadre et les repères proposés permettent à l'enfant de développer ses compétences psychosociales.

La Ville de Saumur porte une attention particulière aux demandes des parents d'enfants en situation de handicap et étudie avec eux les possibilités d'inclusion au sein de ces accueils, avec une participation active du CCAS.

Permettre la découverte d'activités, favoriser l'éveil à l'environnement, au patrimoine local, à la culture, aux sciences et au sport

Les ressources éducatives, municipales et associatives, sont riches sur le territoire de la Ville de Saumur et permettent de proposer des activités spécifiques dans les domaines culturel,

sportif, environnemental et scientifique.

La Ville de Saumur a l'ambition, à travers ces temps de loisirs éducatifs, de proposer des activités de qualité, riches et variées, pour répondre aux attentes des familles, aux besoins de découverte des enfants et des jeunes et à leurs centres d'intérêt multiples.

Travailler en partenariat avec les structures du territoire

Les services municipaux compétents (médiathèque, ludothèque, école municipale des sports, école d'art...) sont mobilisés pour construire des projets d'animation innovants, encadrer les enfants et mettre à disposition des équipements et du matériel.

Les associations et structures locales sont sollicitées pour apporter leurs compétences, mobiliser leurs intervenants, faire découvrir leur activité.



2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

ACTIVITÉS DE QUALITÉ ET RESPECT DU RYTHME

Les ressources éducatives, municipales et associatives, sont riches sur le territoire de la Ville de Saumur et permettent de proposer, dans le cadre du Plan Mercredi, des activités spécifiques dans les domaines culturel, sportif, environnemental et scientifique.

Au lancement de la réforme des rythmes scolaires, les attentes étaient déjà fortes concernant le contenu des Activités Éducatives Périscolaires de la part des élus qui ont validé la mise en œuvre de “loisirs éducatifs” avec une vraie plus-value dans les domaines abordés, et de la part des parents demandeurs d’activités pédagogiques qui ne soient pas seulement occupationnelles.

Ce niveau d’exigence préalable a permis de structurer, enrichir la programmation des temps périscolaires, de favoriser le développement de projets d’activités ambitieux et a participé à la montée en compétences des agents dont peuvent bénéficier aujourd’hui les enfants dans le cadre des accueils périscolaires à l’école et à l’accueil de loisirs.

Respect du rythme de vie des enfants

La Ville de Saumur a été à l’écoute des parents et des enseignants et a tenu compte des

avis des uns et des autres dans sa décision du retour à 4 jours, à travers la démarche d’évaluation menée à l’issue des 3 ans de mise en œuvre du premier PEDT ; certains parents et enseignants considérant que cette organisation convenait davantage à des enfants d’âge élémentaire qui pouvaient tirer bénéfice de la richesse des activités proposées, tandis que les plus jeunes en “subissaient” davantage les effets négatifs pour des questions de rythme et de fatigue.

Les enfants sont très sollicités tout au long de la semaine scolaire et ont besoin de temps de répit et de détente. Il s’agit donc de trouver un juste équilibre et de proposer des activités riches tout en étant ludiques, et sans enjeux d’apprentissage de savoirs. Au-delà des 24h d’enseignement par semaine, les enfants n’ont pas vocation à être dans une posture d’« élève apprenant » assis à une table par exemple en accueil périscolaire.

Les recommandations faites aux encadrants sont donc à la fois de proposer des activités de qualité, tout en respectant les besoins et les envies des enfants, et une alternance entre les temps d’activités et les temps calmes.

Ainsi avec les enfants d’âge maternel, les consignes sont avant tout de respecter le rythme des jeunes enfants, notamment le temps de sieste et de proposer des activités d’éveil, avec





la possibilité pour l'enfant de ne pas participer et de se mettre en retrait si besoin.

Pour les enfants d'âge élémentaire l'enjeu est que des activités de qualité vont permettre de gagner leur adhésion et leur participation, tout en continuant de leur offrir la possibilité de s'extraire ponctuellement du groupe si besoin. Il s'agit de travailler sur la confiance, l'autonomie et la responsabilisation, tout en régulant les comportements et en favorisant les gestes de coopération et de tutorat.

L'ambition éducative reste donc importante, car il s'agit de proposer des activités qui répondent aux besoins et aux envies des enfants, qui favorisent leur participation et leur autonomie. Cela nécessite aussi de penser l'aménagement des espaces en conséquence avec des espaces différents au sein d'un même lieu afin de proposer des activités dirigées et des "coins jeux libres".

Des qualités relationnelles et éducatives, et pas seulement techniques, sont requises afin que les encadrants puissent mener à bien ces missions d'animation.

AGENTS QUALIFIÉS ET FORMÉS

La Ville de Saumur peut compter sur du personnel qualifié, permanent et expérimenté pour la mise en œuvre des temps périscolaires : animateurs, ATSEM et agents de service et de restauration.

Un certain nombre de ces agents sont présents sur tous les temps de vie périscolaires et extrascolaires de l'enfant : le midi et sur les temps périscolaires à l'école, le mercredi à l'accueil de loisirs et pendant les vacances. Ces emplois, à temps pleins ou partiels, annualisés, sont favorables à la stabilité des équipes pédagogiques et à la continuité éducative.

Ces personnels ont des profils et des compétences différents et multiples qui permettent de proposer des activités variées sur : le numérique, le sport, la cuisine, les jeux de société, les arts créatifs,...

La fonction de coordination des temps périscolaires est assurée par deux personnes : un coordinateur référent du dispositif « Vacances 9.12 » sous l'autorité d'une responsable des temps éducatifs péri et extrascolaires, qui travaillent en lien étroit avec le service éducation et la chargée de mission PEDT.

Plan de formation

Une journée pédagogique annuelle, à destination des 90 agents des écoles (ATSEM, animateurs, agents de service et de restauration) a été mise en place depuis 2016, juste avant chaque rentrée scolaire, permettant de travailler sous forme d'ateliers la cohésion d'équipe et différentes thématiques (la gestion des conflits entre enfants, les situations difficiles sur la pause méridienne, la laïcité, la continuité éducative, les gestes de premiers secours,...).

La Ville de Saumur a en effet souhaité poursuivre la dynamique installée autour des questions éducatives, sur les conditions d'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne.

-dienne, et construire avec les professionnels un cadre général de fonctionnement collaboratif, basé sur des complémentarités. L'enfant est replacé au centre de la réflexion, il peut bénéficier d'une prise en charge éducative de qualité, respectueuse de son bien-être et de ses besoins fondamentaux.

Ce sont chaque année près de 1 700h de formation qui sont validées et budgétées pour ces agents.

Analyse de pratique

A noter également les séances d'analyse de la pratique en supervision avec une psychologue

proposées aux équipes pédagogiques des structures petite enfance et accueil de loisirs de la ville, à raison de 6 séances par an.

L'analyse de la pratique favorise une meilleure connaissance de l'enfant, facilite la compréhension des enjeux relationnels et permet aux agents de réfléchir et de partager avec leurs collègues sur leurs pratiques professionnelles, pour prendre du recul, trouver des alternatives...

La psychologue apporte aux équipes conseil et soutien.

INTERVENANTS MUNICIPAUX

Les équipes d'encadrement sont renforcées par des intervenants extérieurs (services municipaux et communautaires, associations sportives, culturelles ou intervenants auprès des enfants dans différents domaines tels que l'éducation à l'environnement, les sciences,...).

Des agents qualifiés des différents services de la Ville viennent ainsi enrichir les propositions d'animation, de sensibilisation, de découverte.

Pour l'essentiel, les activités sont en grande partie identiques à celles auparavant proposées aux écoles sur le temps scolaire au titre

de l'offre éducative locale : des ateliers avec le service Ville d'Art et d'Histoire, l'École d'Art, des activités sportives avec l'École Municipale des Sports, des animations avec la ludothèque ou en lien avec la Fête de la Science.

- Le Service Vie Associative et Sportive
- Le Service Ville d'Art et d'Histoire
- Le Service Animation Enfance Jeunesse
- La ludothèque
- L'école d'Art
- L'Espace Jacques Percereau





AUTRES INTERVENANTS

Dès la création du Projet Éducatif Territorial, la Ville de Saumur a invité les associations et les organismes pouvant se positionner comme partenaires de la Ville à conduire une ou plusieurs actions éducatives auprès des enfants sur les temps éducatifs.

Des temps de bilan ont été organisés chaque année avec les intervenants afin d'apporter les ajustements nécessaires et améliorer la qualité du partenariat.

Au regard de la satisfaction ressentie de part et d'autre, ces interventions ont vocation à se poursuivre, dans la limite des moyens financiers de la ville et des disponibilités des intervenants, que ce soit à travers les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ou le dispositif « Vacances 9.12 ».

Pôle Cyclisme Saumurois, Pôle Nautique de Saumur (voile, canoë kayak), Association des golfeurs, Centre Équestre du Petit Souper, Judo Club du Bassin Saumurois, Société Nautique de Saumur Aviron, Fédération des sociétés de jeux de boule de fort du Saumurois, Saumur Alliance Gymnique, Olympique Saumur Football Club, Saumur Rugby, AS Bayard (football), Saumur Handball, Association Espérance pour des activités adaptées auprès des enfants d'ULIS.

Autres associations

LPO Anjou, Unis-Cité, Association Loire terre de feu (modelage et céramique), les partenaires du PNR (GABB Anjou, Association du Prieuré de St Rémy la Varenne...), ...



3. LES MODALITES D'ACCUEIL

Ces accueils sont déclarés auprès des services de l'État (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport du Maine-et-Loire, SDJES 49), respectent la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et s'inscrivent dans le Code de l'action sociale et des familles.

POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les modalités d'accueil

La Ville de Saumur organise des temps d'accueil périscolaire de 7h30 à 18h30, dans les écoles les jours de classe, au Petit Souper et à la garderie externalisée des Violettes le mercredi. Un service de transport collectif gratuit au départ des quartiers vers le site du Petit Souper est disponible.

Les inscriptions se font au Guichet Famille, point d'entrée unique pour les familles.

Les locaux

Les locaux, scolaires et du Petit Souper, sont adaptés au public accueilli, tout particulièrement aux enfants de moins de 6 ans. Il s'agit de salles polyvalentes mutualisées (salle de motricité, d'accueil...) avec des aménagements modulables dans les écoles ou de salles dédiées au Petit Souper.

Chaque site répond aux conditions d'hygiène et de sécurité requises pour l'accueil des enfants et est doté de tous les moyens d'alerte nécessaire conformément aux protocoles de sécurité.

Les moyens humains

Les taux d'encadrement réglementaires :

- Avant et après la classe

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

- Le mercredi

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

L'équipe pédagogique dispose des qualifications professionnelles requises (BPJEPS, BAFA...). Un plan de formation et des temps d'analyse de pratique viennent renforcer les compétences professionnelles des agents.

L'encadrement est constitué d'une équipe de professionnels permanents. Ils sont des repères stables pour les enfants, favorables à la continuité éducative.

Les moyens matériels et financiers

La Ville de Saumur détermine un budget dédié chaque année et valide une tarification adaptée aux conditions de ressources des familles.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré pour chaque structure, en concertation avec les animateurs et en accord avec les ambitions éducatives énoncées dans le projet éducatif.

Le programme des activités est élaboré par période de vacances à vacances.

Les modalités d'accueil

La Ville de Saumur propose des accueils à la journée ou à la demi-journée en fonction des structures choisies par les familles.

Les activités sont programmées par semaine à l'accueil de loisirs et par période pour les autres dispositifs.

Les locaux

Le Petit Souper est déclaré auprès de la SDJES et les différents équipements de la ville (salles, gymnases et terrains de sport) sont conformes à la réglementation en vigueur.

Chaque site répond aux conditions d'hygiène et de sécurité requises pour l'accueil des enfants et est doté de tous les moyens d'alerte nécessaire en cas d'urgence.

Les moyens humains

Les taux d'encadrement réglementaires :

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans,

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe pédagogique dispose des qualifications professionnelles requises (BPJEPS, BAFA,...).

Des ATSEM et des animateurs vacataires, viennent renforcer les effectifs de l'équipe permanente.

Des intervenants spécialisés municipaux et associatifs peuvent être mobilisés (éducateurs sportifs, médiateurs culturels,...), ainsi que des prestataires (céramiste, conteur, secouriste, soigneur animalier,...) en fonction des thématiques.

Des animateurs supplémentaires peuvent également être mobilisés pour des accueils individuels spécifiques d'enfants en situation de handicap, dans les limites définies par le projet d'accueil.

Les moyens matériels et financiers

La Ville de Saumur détermine un budget dédié chaque année et valide une tarification adaptée aux conditions de ressources des familles.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré pour chaque structure, en concertation avec les animateurs et en accord avec les ambitions éducatives énoncées dans le projet éducatif.

Le programme des activités est élaboré par semaine ou par période de stage.



5.

GOUVERNANCE

1. PILOTAGE

COORDINATION DU PEDT – PLAN MERCREDI

La direction des services aux familles, avec sa chargée de mission PEDT, assure la coordination et le pilotage du PEDT - Plan Mercredi. Cela permet un travail en transversalité avec tous les services de la direction : le service Ani-

mation Enfance Jeunesse qui gère les temps péri et extrascolaires et le sport, le service Éducation et le service Petite Enfance – Parentalité.

COMITE TECHNIQUE

Cette instance réunit les partenaires opérationnels scolaires et périscolaires, pour échanger, évaluer et faire des propositions.

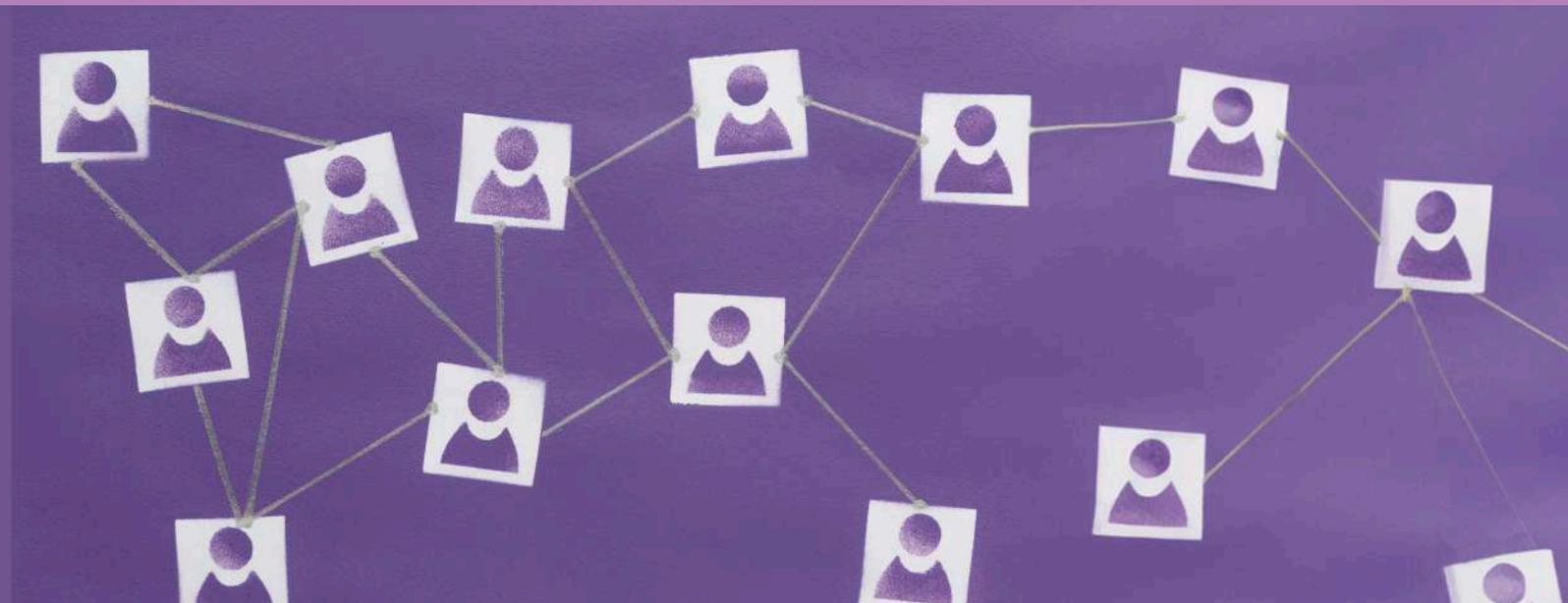
Sa composition est la suivante :

- Directeur et responsables des Services aux Familles (Education Enfance Jeunesse , Petite Enfance-Parentalité, Animation Enfance Jeunesse, Vie Associative et Sportive)

- Représentants de la circonscription du 1^{er} degré de Saumur - Inspection de l'Education Nationale,
- Représentant des écoles privées,
- Chargé de mission politique de la Ville de l'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ce comité technique a vocation à se réunir au moins une fois par an.





COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est l'instance de consultation et de décision réunissant les différents partenaires institutionnels et ayant pour rôle de définir les orientations du PEDT – Plan mercredi au regard des résultats des actions menées. C'est un espace de dialogue structuré qui permet la rencontre des acteurs éducatifs dans une démarche de concertation, pré-requis aux démarches d'interconnaissance et de complémentarité, indispensable à une ambition de continuité éducative.

Sa composition est la suivante :

- Élus municipaux : adjoint au Maire délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, élus membres de la commission Éducation – Enfance – Jeunesse
- Inspecteur de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Saumur ou son représentant, directeurs des écoles publiques, coordinateur du Réseau d'Éducation Prioritaire, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Représentant des écoles privées
- Représentants des parents des établissements d'accueil du jeune enfant et des parents d'élèves membres des conseils des écoles publiques

- Représentant de la Maison Départementale des Solidarités
- Représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire
- Représentant de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour la Politique de la Ville
- Représentant de la délégation saumuroise de l'Unicef.

Ce comité de pilotage a vocation à se réunir une fois par an et tout particulièrement à chaque renouvellement du PEDT.

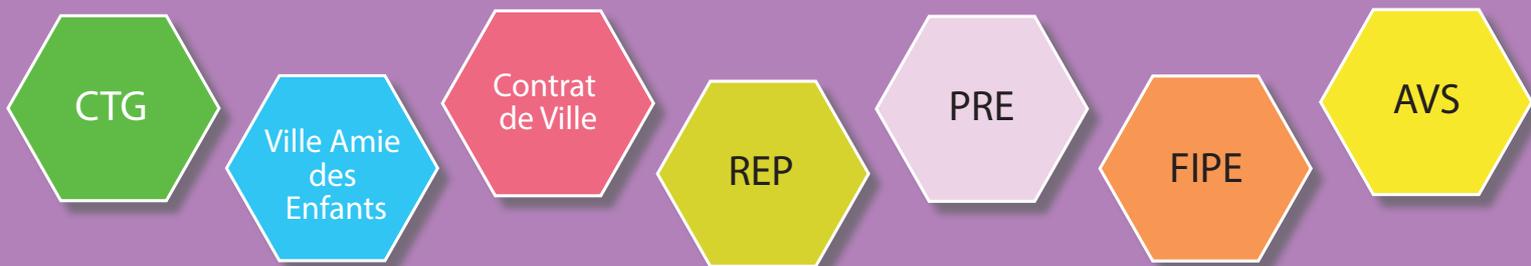
L'échéance du PEDT est une étape importante pour la collectivité et ses partenaires, qui doivent redéfinir les grandes orientations, au regard de l'évaluation qui est faite du précédent.



2. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS

Le PEDT est un document cadre de l'action éducative de la ville et de ses partenaires, qui doit s'articuler avec leurs autres engagements et conventions.

La direction des Services aux Familles de la Ville de Saumur qui coordonne le PEDT, se situe à l'interface de ces différents dispositifs et en assure l'animation, veillant ainsi à la cohérence des projets initiés.



LES ENGAGEMENTS VILLE AMIE DES ENFANTS

Le titre Ville amie des enfants attribué par l'UNICEF s'accompagne d'un engagement fort tout au long du mandat ; l'engagement d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire, à travers un plan d'action évalué chaque année.

1. Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique favorisant son épanouissement, son respect et son individualité,
2. Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité,
3. Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et les jeunes de son territoire,
4. Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune,
5. Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant.

LE CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

Un nouveau chapitre s'ouvre pour 6 ans avec le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Deux des quatre priorités pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers concernent particulièrement les enfants et les jeunes :

01. Un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble

Soutenir l'accès aux soins des habitants et promouvoir les pratiques de prévention,
Lutter contre toutes les formes d'addictions,
Se réapproprier l'espace public pour que les habitants puissent y évoluer librement,
Élargir les horizons des habitants, favoriser l'accès à la culture et au sport.

02. Un quartier qui offre de nouvelles perspectives

Soutenir l'exercice de la parentalité,
Aider les jeunes à choisir librement leurs études et à construire leur avenir avec ambition,
Favoriser l'esprit critique des jeunes et préparer l'exercice de la citoyenneté,
Promouvoir l'égalité homme / femme.

LE RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)

Le projet REP de Saumur a pour ambition d'assurer lisiblement la continuité école collège autour d'enjeux éducatifs et de démarches partagées définis à l'échelle du réseau.

Des axes prioritaires ont été définis :

> *Développer la maîtrise de la langue*

- S'emparer des contenus de programmes des cycles 3 et 4 afin de construire la progressivité des apprentissages,
- Concevoir un apprentissage explicite du langage oral,
- Favoriser les acquisitions dans le domaine de l'écrit,
- Développer les pratiques de lecture personnelle et des échanges organisés à partir de ces lectures dans le cadre privilégié de la B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation) et des centres culturels de proximité.

> *Améliorer l'estime de soi et la confiance en soi*

- Donner la parole aux élèves à travers des dispositifs adaptés,
- Imaginer des démarches d'auto-évaluation des élèves,
- Faire émerger un projet d'orientation éclairé, choisi,

- Valoriser toutes les réussites des élèves et leur implication scolaire,
- Mettre les élèves dans des dispositions d'apprentissage favorables.

> *Approfondir la relation avec les familles*

- Faire des parents d'élèves des acteurs de la réussite de leurs enfants,
- Contribuer à la mise en place d'une École qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

> *Renforcer les relations avec les partenaires*

- Travailler en équipe pour renouveler les pratiques pédagogiques,
- Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, associations à caractère éducatif, social ou culturel),
- Accompagner le dispositif « Coup de Pouce Langage » mis en place par la collectivité territoriale sur les écoles du REP,
- Maintenir les dispositifs pertinents et efficaces : ATESAC (ATELiers Éducatifs Sportifs, Artistiques et Culturels), CESC (Conseil d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté),...

Le poste de coordonnateur.rice REP vacant depuis 3 ans vient d'être pourvu avec l'arrivée d'une enseignante coordonnatrice REP chargée de mission Alliance éducative à mi-temps. Nous saluons l'arrivée de cette personne pour un partenariat facilité avec les écoles.





1000 PREMIERS JOURS

Les 1 000 premiers jours, c'est d'abord ce moment de vie qui s'étend des premiers mois de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant et son entrée à l'école. C'est aussi un concept scientifique qui met en évidence cette période clé, riche d'apprentissages, au cours de laquelle les parents doivent poser les fondations de l'adulte que l'enfant deviendra. C'est aussi l'ambition d'une politique publique assez nouvelle, pilotée par le ministère des Solidarités et de la Santé, pensée autour des besoins de l'enfant et de ses parents.

Les objectifs

- Favoriser et valoriser les besoins de découverte et d'autonomie des jeunes enfants par l'éveil, accompagner les relations enfant/parent autour de différentes actions déjà existantes ou nouvelles dans une démarche de neutralité et ouvert à tous,
- Participer et accompagner autour du support ludique, culturel, artistique les parents dans la découverte et la compréhension du développement de l'enfant,
- Accompagner les parents dans la construction relationnelle et éducative entre les enfants et eux,
- Identifier un lieu connu l'Espace Simone Veil comme un lieu repère A LA PARENTALITE, pour les parents et les professionnels, comme structure ressource, d'appui, d'orientation, d'information, d'échanges et d'animations.
- Enclencher une dynamique autour de la parentalité avec la volonté de mettre en réseau les

forces vives, d'échanger autour de cette thématique et de mettre en place un projet parentalité sur le territoire,

- Harmoniser un référentiel commun de posture d'accompagnement professionnelle d'écoute attentive, disponible et pouvant recevoir ou observer la diversité des pratiques pour accueillir et accompagner le parent en confiance. Certains peuvent évoluer dans un contexte social, économique et culturel qui peut être source d'isolement, de précarité et de perte de confiance.
- Renforcer les initiatives déjà mises en place avec les services de soins sur le repérage des troubles psychiques chez le jeune enfant.

FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE

Les projets soutenus et financés par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du FIPE doivent, dans une démarche innovante et décloisonnée des interventions et une démarche coordonnée des acteurs, permettre de :

- Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels,
- Diversifier et développer les solutions d'accueil,
- Mieux informer et accompagner les familles,
- Renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel.

Lauréat de cet appel à projet, la Ville de Saurmur a pour objectif de faire bénéficier chaque enfant d'un parcours d'accueil et d'éveil adapté et évolutif, en prenant en compte ses besoins et ceux de sa famille.

En effet face à des parents fragilisés dans leur rôle et leurs compétences parentales, il est nécessaire de proposer une adaptation progressive et des solutions alternatives pour accompagner les premières séparations et favoriser la sécurisation de l'enfant et de ses parents.

Il faut pour cela avoir une approche globale de la famille, renforcer la qualité de l'accueil, par une information et un accompagnement personnalisés des familles vulnérables.

Un plan d'actions a été défini, une chargée de mission recrutée pour développer dans un premier temps des interventions culturelles et artistiques dans les structures et travailler en

concertation avec les partenaires éducatifs du territoire dans une démarche de continuité éducative qui s'inscrit pleinement dans le nouveau PEDT.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du secteur Saumur Loire Développement. 5 agents de la collectivité vont assurer des missions de chargés de coopération technique dans le cadre de la CTG, sur les thématiques petite enfance, parentalité, enfance jeunesse, animation de la vie sociale et logement. Leur participation est un gage de cohérence et viendra alimenter par leurs travaux les projets pour la Ville de Saumur, et inversement.



Les objectifs de la CTG

- Répondre aux besoins diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles,
- Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et ceux de leurs enfants,
- Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire,
- Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités

péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants,

- Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM et accueils de jeunes,
- Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs,
- Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif,
- Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes,
- Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes,
- Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen,
- Favoriser l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille, Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence. Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le service public de l'accueil du jeune enfant et la démarche « 1 000 premiers jours »,
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité,
- Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents,
- Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (AVS)

La Ville de Saumur, la MJC, la SCOPE, la Caf de Maine-et-Loire se sont engagés dans une charte de partenariat qui fixe leurs orientations communes et leurs modalités d'intervention : la Charte d'Animation de la Vie Sociale.



BILAN ET PERSPECTIVES

1. ÉVALUATION

Le PEDT est un projet vivant qui a vocation à évoluer en fonction des évaluations partagées avec les différents partenaires éducatifs.

Il s'agit d'évaluer les actions menées et d'observer la pertinence vis-à-vis des enjeux de qualité et d'atteinte des objectifs et priorités, mais aussi d'interroger ces objectifs eux-mêmes et pas seulement leur mise en œuvre.

L'évaluation ainsi co-construite et partagée avec les partenaires éducatifs de la Ville, au sein des instances techniques et de pilotage, permet de faire évoluer le PEDT, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants saumurois, pour favoriser leur réussite scolaire et éducative, leur bien-être et leur épanouissement.

Les indicateurs d'analyse

- Projets partagés portant à court ou moyen terme sur l'ensemble des temps éducatifs, leur articulation et leur cohérence,
- Implication des parents dans le projet en précisant le niveau de consultation, d'association et d'initiative,
- Implication et participation des enfants, degré de satisfaction, autonomie,

- Impact de l'action sur les apprentissages et les comportements,
- Adaptation aux publics les plus fragiles et à besoins spécifiques,
- Réussites et difficultés rencontrées dans les relations partenariales et les pratiques professionnelles.

Rétroplanning pour l'évaluation 2021-2024 et le renouvellement 2024-2027 :

11/03/2024 : réunion services Education, Animation Enfance Jeunesse, PRE-PEDT

19/04/2024 : Comité technique PEDT

11/06/2024 : Réunion des directeurs des écoles publiques

28/08/2024 : Journée pédagogique des agents des écoles (ATSEM, animateurs, agents de service et de restauration), avec un atelier PEDT animé par l'AFOCAL

15/10/2024 : COPIL PEDT

10/12/2024 : Commission Education Enfance Jeunesse

18/12/2024 : Conseil Municipal



2. RENOUVELLEMENT ET AXES D'AMÉLIORATION

Le renouvellement du PEDT pour une période de 3 ans est une étape importante. C'est l'occasion pour la Ville et ses partenaires de se réinterroger sur les grands enjeux que sont la continuité éducative, la parentalité, la parole de l'enfant et l'inclusion, qui restent les grands défis à relever.

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

La continuité éducative, c'est affirmer une cohésion au sein des écoles entre les différents temps (scolaire et périscolaire) et les différents professionnels ayant des missions complémentaires, on parle aussi d'alliance éducative.

Cela permet de se mettre d'accord sur les règles de vie à l'école, les droits et les devoirs de chacun, la possibilité d'investir ou non un espace ou du matériel,...

Cela permet d'harmoniser les usages, donne des repères aux enfants et est favorable à un bon climat scolaire pour les enfants et leurs familles, ainsi qu'au repérage et au suivi des situations de harcèlement.

Parmi les éléments favorables, on peut citer le rôle de l'animateur « trait d'union », agent municipal titulaire, généralement présent sur l'école depuis plusieurs années et sur tous les temps préscolaires, le matin, le midi et le soir, qui connaît bien les familles. Il a un rôle privilégié auprès d'elles, et c'est l'interlocuteur privilégié pour les enseignants également.

Les deux coordinateurs des temps éducatifs périscolaires, sont quant à eux à même d'assister aux conseils d'école, pour répondre à des questions sur le périscolaire, lorsque le sujet a été mis à l'ordre du jour.

Par ailleurs une réunion « pause méridienne », d'une heure par trimestre et par école soit 3h par an, réunit les animateurs, les ATSEM et les agents de restauration, pour traiter de l'organisation de la pause méridienne et proposer des améliorations.



Les occasions de collaborer sont multiples et viennent renforcer, lorsqu'elles sont effectives, la reconnaissance mutuelle et le respect des missions et des responsabilités de chacun.

Preuve en est également la première formation destinée aux binômes ATSEM / enseignant de maternelle mise en place en 2024, avec des retours très positifs des participants.

Axes d'amélioration proposés

Face à ces besoins de cohérence et pour renforcer la continuité éducative, a été proposé et validé :

→ la présentation aux familles de l'équipe municipale (ATSEM, animateur et agents de restauration) des temps périscolaires – organisation à définir avec les directeurs d'école – de préférence lors de la rentrée scolaire, en même temps que les enseignants, ou le jour de la réunion de début d'année lorsqu'elle est commune à toutes les classes.

→ un volume annuel de 8h est alloué aux animateurs « traits d'union » (1/4 d'heure par semaine) pour échanger régulièrement avec les directeurs d'école sur leur jour de décharge.

LA PLACE DES PARENTS

Le rapport des familles à l'école est déterminant dans la façon dont l'enfant va s'investir dans les apprentissages.

Or, le désengagement des parents, pouvant aller jusqu'à de la défiance, est souvent évoqué, les crises sociales ayant accentué ce phénomène.

Et pourtant l'intérêt de la collaboration avec les parents pour la réussite scolaire et éducative des enfants et pour le climat scolaire n'est plus à démontrer.

Plusieurs expérimentations pour favoriser ces collaborations ont été mises en œuvre :

Sur temps périscolaire

- Les agents des écoles volontaires (X20) ont pu bénéficier de cours d'anglais sur 7 demi-journées pour leur permettre de mieux communiquer avec les familles allophones,
- Dédoublage des Permanences devoirs en quartier prioritaire grâce à des financements contrat de ville => davantage d'inscrits et d'échanges avec les parents,
- OASIS au centre social : goûter de parents avant chaque période de vacances,
- Les Cafés de Parents organisés par le PRE avec les travailleurs sociaux de la MDS à la bibliothèque 1 fois par mois.

Sur temps scolaire

- Accueil en juin des nouveaux élèves dans certaines écoles volontaires : une fois réglées les problèmes de responsabilité et d'assurance, possibilité est donnée aux parents d'accueillir leurs jeunes enfants en juin pour permettre une familiarisation avant l'adaptation à la rentrée de septembre,
- Journées thématiques, avec des modalités et des mises en œuvre variables selon les écoles et des besoins plus forts dans certaines.

Dans les structures petite enfance

- Un Conseil consultatif permet aux parents de participer à la vie de l'établissement.



Axes d'amélioration proposés

- Créer un livret de scolarisation.
- Renforcer le dispositif « En route vers l'école maternelle ».

EN ROUTE VERS L'ÉCOLE MATERNELLE

La première entrée à l'école maternelle est une étape importante pour les familles et peut susciter de l'inquiétude, des questionnements.

Objectif général de cette action : Faciliter la première rentrée à l'école maternelle pour l'enfant de 2 ou 3 ans et ses parents

Objectifs spécifiques :

- Proposer un événement durant une semaine avec des rencontres, des visites, des activités,
- Mettre en place des actions passerelles entre crèches et écoles maternelles de proximité et créer un petit livret de première scolarisation avec des infos pratiques,
- Aider le parent à identifier l'ensemble des structures scolaires, périscolaires et extrascolaires de la Ville de Saumur, avec création d'un livret d'accueil répertoriant l'ensemble des structures ressources pour les familles.

Partenaires : services municipaux Petite Enfance - Parentalité / Education / Animation Enfance jeunesse / Guichet Famille ; Inspection de l'Education Nationale / Ecoles publiques

Lors de l'édition 2024, les « nouveaux » parents avaient posés beaucoup de questions, sur l'organisation des repas, la sieste...

Des groupes de travail ont été constitués, ils travaillent actuellement sur la réalisation des livrets et la préparation de l'édition 2025.

Pour cette quatrième édition, le projet est d'ouvrir des écoles « pilotes » à une action partenariale autour d'un goûter durant la semaine.

Dates de la semaine événement 2025 : du 19 au 23 mai avec visite du Petit Souper, goûters dans les écoles, Clubs de la petite enfance sur ces thématiques,...

Les objectifs spécifiques

- Accompagner durant la semaine de cet événement (en mai/juin) le parent autour d'échanges, de rencontres avec les professionnels, de visites et d'activités pour faciliter le passage entre la petite enfance et l'école maternelle.
- Aider le parent à identifier l'ensemble des structures scolaires, péri et extrascolaires de la ville. Cette action est pilotée par le service petite enfance / parentalité et menée en collaboration avec la coordination des temps éducatifs péri et extrascolaires, le Guichet Famille et l'Education Nationale.



3 éditions ont déjà eu lieu, la dernière édition s'est déroulée du 16 au 19 avril 2024.

Les parents, particulièrement les nouveaux parents, ont posé beaucoup de questions, sur les repas, le temps de sieste,...

Un projet de création d'un livret de 1ère scolarisation à destination des familles et des professionnels comme support d'information est en cours.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS

La participation des enfants est l'un des 5 engagements de la Ville de Saumur en tant que Ville Amie des Enfants.

Il s'agit de développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant ; et pour les enfants de pouvoir exprimer leurs points de vue sur les sujets qui les intéressent, pour pouvoir influencer les décisions.

La participation ou le droit d'être entendu est un droit inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

La participation est la base d'une démocratie vivante et de la cohésion sociale. L'enfant apprend à se forger une opinion, à l'exprimer et à accepter les compromis. Si l'expérience est positive, cela peut accroître son sentiment d'appartenance à une communauté et sa confiance en soi.

Des agents de la collectivité en charge de la coordination des temps péri et extrascolaires ont participé en 2023 à 4 demi-journées de formation sur cette thématique, pour une partici-

pation innovante, pertinente, adaptée et respectueuse.

Par ailleurs la création d'un journal réalisé par les enfants au Petit Souper est en cours d'élaboration, pour une édition par trimestre en format numérique, sur la vie à l'accueil de loisirs.

Axes d'amélioration proposés

Faire vivre le Conseil Municipal des Enfants dans les écoles au-delà du temps fort des élections, en organisant des temps de restitution et d'échanges sur les temps périscolaire et/ou scolaire des travaux des Commissions du CME. Prendre en compte la place des délégués de classe sur les temps périscolaires.

L'INCLUSION DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Différents dispositifs sont mis en œuvre pour favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques :

Classe externalisée de l'Institut Médico-Éducatif (IME)

Depuis la rentrée de septembre 2015, une classe de l'IME composée de 7 enfants âgés de 6 à 12 ans, déficients intellectuels, est accueillie au sein d'un groupe scolaire, au Clos Coutard d'abord avant de déménager à Louis Pergaud.

Les enfants accompagnés par l'IME peuvent bénéficier d'inclusions individualisées dans des classes de l'école. Les temps de récréation, de restauration et des sorties sont également partagés. L'objectif de cette action est que les



enfants soient stimulés par leur inclusion dans le contexte scolaire ordinaire, afin qu'ils puissent développer leurs compétences sociales ainsi que leurs capacités d'apprentissage (lire, écrire, compter). Cela permet aussi de prendre en compte les attentes des familles par rapport à l'orientation et la scolarisation de leur enfant. L'inclusion favorise les interactions entre enfant lors des temps hors enseignement, dans un cadre sécurisé, encadré par une équipe éducative pluridisciplinaire.

La présence à l'école d'enfants de l'IME permet aussi à tous les élèves d'accéder à des valeurs citoyennes telles que le respect de la différence et de la solidarité.

Elle permet de changer les regards des adultes, professionnels et parents, sur le handicap, en proposant des expériences partagées, auprès de professionnels qualifiés capables de transmettre des savoir-être et des savoir-faire aux personnes non formées.

Encadrement spécifique en accueil de loisirs

Engagée auprès des plus jeunes et soucieuse de l'égalité des droits et des chances, pour que le handicap ne soit pas un frein à la participation des enfants qui en sont atteints, la Ville de Saumur propose une aide sociale permettant la prise en charge financière de personnel supplémentaire dédié à leur accompagnement dans les accueils de loisirs.

Ce dispositif d'aide sociale est porté par le Centre Communal d'Action Sociale et est destiné aux enfants saumurois bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), sans conditions de ressources.

AESH sur la pause méridienne

Depuis le précédent PEDT, une proposition émanant des travaux d'évaluation menés auprès des agents des écoles, a été mise en œuvre. Des AESH pouvaient être sollicités auprès de certains enfants en situation de handicap, qui bénéficient d'une AESH sur le temps scolaire, pour les accompagner également sur le temps du midi, notamment pendant le repas. Cette aide est aujourd'hui de la responsabilité de l'Education Nationale.

Unités d'Enseignement Pour Les Enfants Autistes

Le quatrième plan autisme 2018-2022 comprend un axe relatif à l'inclusion scolaire des enfants et des jeunes avec autisme. La Ville de Saumur, l'Association Régionale Les Chesnaies, et l'Éducation Nationale ont souhaité s'inscrire dans cette stratégie nationale autisme et coopérer afin de favoriser un accueil adapté dès la maternelle.

Ainsi depuis la rentrée 2022, l'école maternelle la Coccinelle à Saint-Lambert-des-Levées accueille la première unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA). Elle dispose de sept places pour des enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme, âgés de 3 à 7 ans.

Les élèves participent à la vie de l'école et bénéficient d'inclusion dans les classes ordinaires. L'objectif est de faciliter l'entrée dans les apprentissages, la socialisation et le langage, avec des accompagnements éducatifs, thérapeutiques et une pédagogie renforcés et adaptés.

Une nouvelle unité a vu le jour à l'école Maremaillette pour des enfants autistes d'âge élémentaire à la rentrée 2024.

L'Accessibilité, l'Égalité des Chances

Les services de la Ville et de l'Agglo Saumur Val de Loire, avec le contrat de ville, travaillent ensemble pour mobiliser les moyens nécessaires pour que la réussite soit accessible à tous, même aux enfants les plus vulnérables, issus du quartier prioritaire Chemin Vert - Hauts Quartiers.

L'opération Vacances apprenantes a été initiée en 2020, par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur les publics jeunes.

Les dispositifs Quartiers d'été et Colos apprenantes en sont l'émanation et ont été reconduits depuis avec succès. Ils permettent de proposer des activités éducatives de qualité dans des domaines variés, encadrées par des personnels qualifiés de l'animation.

La Ville de Saumur peut répondre au cahier des charges de ces appels à projet et proposer des vacances éducatives aux enfants du quartier prioritaire, avec des activités riches en découverte, en initiation, dans les domaines de l'écologie (les petites bêtes, la biodiversité,...), du sport (équitation, golf,...), de l'art et de la culture (mosaïque, contes, visites du château,...).

3 séjours de camps d'été au Petit Souper ont ainsi été labellisés « colos apprenantes ». Ils permettent aux enfants de 7 – 11 ans de vivre une semaine sous tente dans le parc du Petit Souper, tout en s'initiant à des pratiques sportives, artistiques, de plein air.

CITE ÉDUCATIVE

En matière de politique de la ville et d'égalité des chances pour les plus jeunes, une démarche ambitieuse portée par les services de l'Etat et les collectivités est présenté dans le projet de Cité Educative. Alors que le quartier prioritaire concentre les fragilités économiques et sociales avec un taux de pauvreté de 44 % et 50 % de la population sans aucun diplôme ; la Cité Educative devra fédérer les acteurs éducatifs pour intensifier les prises en charge des 0-25 ans autour de 3 grands enjeux :

- Conforter le rôle de l'école : soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux, valoriser la langue française, favoriser la persévérance scolaire, lutter contre l'absentéisme, soutenir les projets des enseignants,...
- Promouvoir la continuité éducative : avoir une approche globale entre les différents temps de l'enfant, étendre l'accompagnement après la classe, renforcer le Programme de Réussite Educative auprès des collégiens,...
- Ouvrir le champ des possibles : développer l'offre culturelle et sportive, prévenir les conduites à risque, soutenir l'ambition professionnelle, développer la mobilité,...

A l'appui d'un diagnostic partagé, un dossier de candidature au label « Cité Educative » vient d'être déposé, avec le collège Pierre Mendès France comme chef de file.

La gouvernance de cette instance, lorsqu'elle verra le jour, s'appuiera sur les services de l'Etat, de l'Education Nationale, des élus de l'agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur avec pour ambition de s'inscrire pleinement dans ce nouveau Projet Educatif Territorial.



CONTACTS

Christophe CARDET,
Adjoint délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse
02 41 83 30 00
christophe.cardet@saumur.fr

Stéphane ROBIN
Directeur des Services aux Familles
02 41 83 31 63
stephane.robin@saumurvaldeloire.fr

Myriam BLANCHARD
Coordonnatrice PRE, chargée de mission PEDT
02 41 53 78 06
myriam.blanchard@saumur.fr

Hôtel de Ville
Rue Molière - CS 54030
49408 Saumur Cedex
02 41 83 30 00

www.ville-saumur.fr